

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-730 DU 31 DECEMBRE 2009

Chargeant Monsieur **Joseph AHANHANZO**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle de l'intérim de Monsieur **Victor P. TOPANOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement pour compter **du 08 au 28 août 2009**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

VU la loi n° 090-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

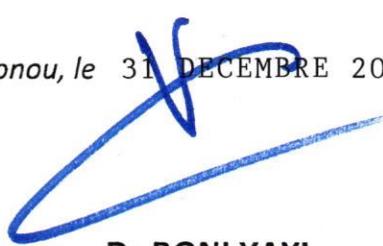
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du **08 au 28 août 2009**, Monsieur **Joseph AHANHANZO**, Ministre de la Réforme Administrative et Institutionnelle est chargé de l'intérim de Monsieur **Victor P. TOPANOU**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte-Parole du Gouvernement, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2009



Dr BONI YAYI

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – HCJ 2 CS 2 – CES 2 – HAAC 2 - 2 HCJ 2 –SGG 4 – Ministères 30 – J.O 1